



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

**Extrait des délibérations  
du conseil d'administration**

-----  
Séance du 11 décembre 2025  
-----

**Président de séance :** Monsieur Charles Ange GINESY

**Présents :**

**Titulaires** : Monsieur Bernard ASSO, Madame Marie BENASSAYAG, Monsieur Yannick BERNARD, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Charles Ange GINESY, Monsieur Gérard MANFREDI, Madame Anne SATTONNET, Monsieur Jean THAON.

**Suppléants** : Monsieur Jean-Jacques CARLIN, Monsieur Bernard DELIQUAIRE, Madame Céline DUQUESNE, Monsieur Bertrand GASIGLIA, Madame Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Monsieur Jean-Pierre LAFITTE, Madame Vanessa LELLOUCHE,

**Procurations** : Monsieur Anthony BORRE à Monsieur Jean-Jacques CARLIN, Monsieur Christian ESTROSI à Madame Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM.

**RAPPORT N° 25-27 - Budget primitif 2026 - Budget principal**

Le projet de budget primitif 2026 que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen est établi selon les orientations budgétaires adoptées lors de la séance du conseil d'administration du 5 novembre 2025.

Ce budget primitif :

- confirme la démarche de maîtrise budgétaire notamment par la limitation de l'augmentation des dépenses de personnel malgré la décision fortement impactante du gouvernement d'augmenter les cotisations patronales CNRACL (+3 M€ en 2026) ;
- traduit la volonté de préserver les finances des collectivités locales contributrices ;
- maintient l'effort sur le programme d'investissement.

Deux impératifs majeurs ont été respectés :

### **A- Assurer l'équilibre financier**

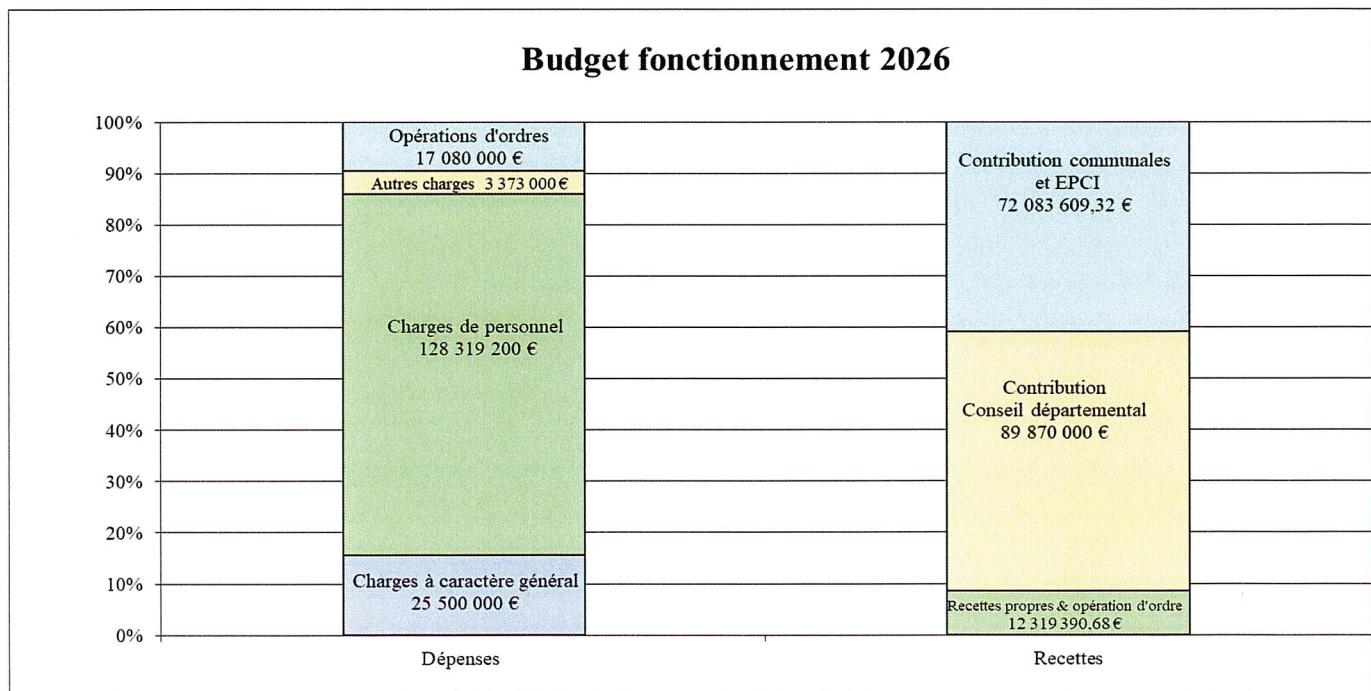
Le projet de budget primitif total 2026 s'établit à 204 225 000 € et s'équilibre comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Investissement	29 952 000 €	29 952 000 €
Fonctionnement	174 273 000 €	174 273 000 €
<b>Total BP :</b>	<b>204 225 000 €</b>	<b>204 225 000 €</b>

Il est marqué par une hausse du budget de fonctionnement à 174 273 000 € (+1,40%) résultant essentiellement de la décision imposée par le gouvernement d'augmenter les cotisations patronales CNRACL de 1,5 M€/an entre 2025 et 2028 (soit +3 M€ en 2026).

L'équilibre du BP 2026 implique ainsi une augmentation de la contribution du Département des Alpes-Maritimes (CD 06), des communes et des EPCI contenue à 1,18%. Celles-ci sont inscrites au chapitre 74 pour un montant de 161,95 M€.

Parmi ces contributions, le besoin de financement exprimé par le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) auprès du CD06 s'élève à 89,87 M€.



L'analyse par chapitre globalisé des dépenses de fonctionnement permet de souligner le poids que représente le chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » (près de 73,63 %) par rapport au budget total de dépenses de fonctionnement.

Ces charges de personnel (128,32 M€) comprennent les dépenses de personnel permanent ainsi que les indemnités devant être versées aux sapeurs-pompiers volontaires ci-après détaillées.

S'agissant des dépenses de personnel, les efforts de maîtrise budgétaire de l'établissement, illustrés notamment par la gestion fine des départs à la retraite et des remplacements, permettent de contenir les dépenses induites notamment par la forte augmentation des cotisations patronales CNRACL précédemment évoquée, par la nécessaire organisation d'une formation initiale de sapeurs-pompiers professionnels, par la mise en œuvre de la participation de l'établissement aux contrats de mutuelle santé des agents et par l'application du glissement vieillesse-technicité (GVT).

S'agissant des dépenses relatives aux SPV, qui œuvrent aux côtés des SPP aux missions de l'établissement, il s'agit :

- de permettre le maintien des mesures d'encouragement et de reconnaissance du volontariat tout en favorisant l'objectif d'atteindre les effectifs de garde ;
- de maintenir les mesures permettant l'atteinte des effectifs de garde, notamment le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers pour répondre aux sollicitations opérationnelles accrues pendant la période estivale ou le renforcement pérenne des effectifs SPV pour améliorer la couverture et le maillage territorial du département ;
- de prévoir les indemnisations liées aux actions de formation (formateurs et stagiaires SPV) et aux activités opérationnelles (interventions, renforts de gardes urbaines, mobilisations préventives dans le cadre de la campagne feux de forêts, gardes médicales/opérationnelles des personnels SPV de la sous-direction Santé).

Les crédits prévus au BP 2026 pour ces indemnités sont de l'ordre de 19,50 M€ dont 1,61 M€ pour les actions de formation. La somme prévue ne prévoit pas de revalorisation nationale des indemnités SPV.

Les dépenses liées aux activités opérationnelles (17,89 M€), nous obligent à rappeler que selon leurs intensités, il conviendra, s'il y a lieu, de réajuster le niveau de ces crédits lors d'une prochaine étape budgétaire.

Les crédits prévus au titre du chapitre 011 sont estimés à 25,50 M€ avec une augmentation limitée de 0,38 M€ par rapport au BP 2025.

S'agissant du contexte conjoncturel, il est à noter une stabilisation du coût de l'électricité et du gaz. Cette tendance, associée à la démarche de rationalisation des consommations énergétiques des bâtiments du SDIS 06, permet d'éviter de prévoir des dépenses supplémentaires. En cas d'évolution défavorables du cours des énergies, un abondement complémentaire au BS 2026 sera sollicité.

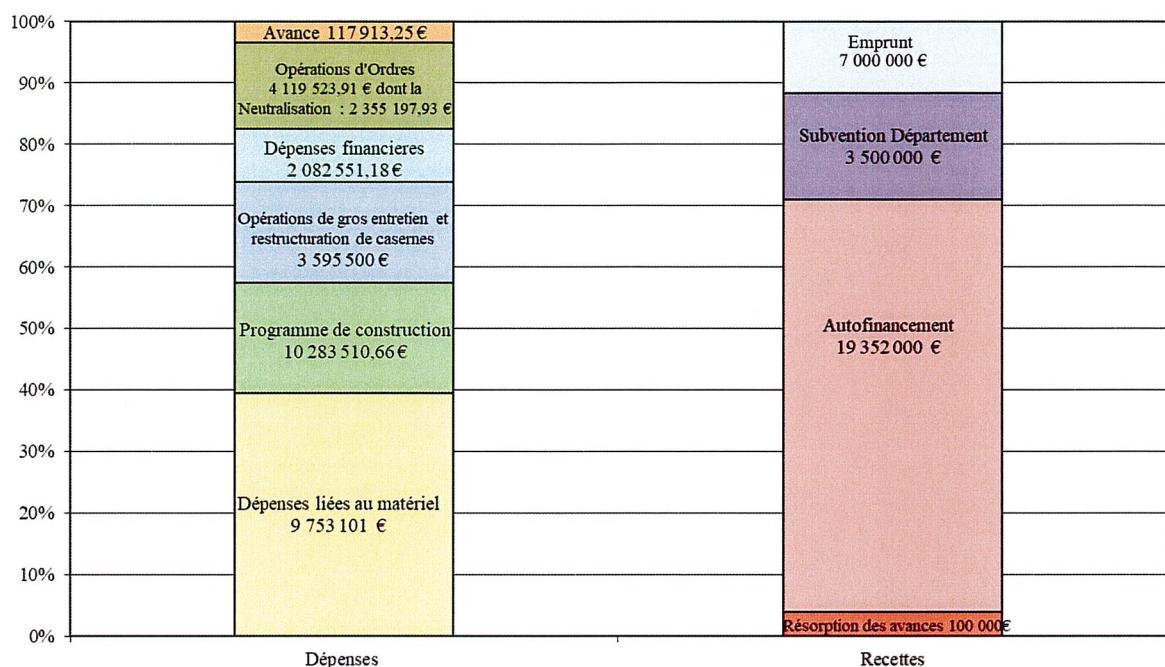
Au titre de la dotation aux amortissements, je vous propose d'appliquer le dispositif spécifique visant à neutraliser budgétairement la charge de l'amortissement des bâtiments publics à hauteur de 2 355 197,93 € tel que le prévoit l'instruction budgétaire et comptable M57.

## **B- Maintenir l'effort d'investissement**

La section d'investissement finançant les biens mobiliers et les opérations bâti mentaires déclinés au programme d'équipement 2026, représente 29,95 M€. Ce montant souligne la volonté de l'établissement de poursuivre son effort dans ce domaine.

Elle est notamment financée par la dotation aux amortissements (17 M€), le FCTVA (2,2 M€), le recours à l'emprunt (7 M€) ainsi que par la subvention d'équipement du Département (3,5 M€).

## Budget investissement 2026



Le programme d'équipement prévisionnel 2026 s'élève à 23,63 M€ et doit permettre de poursuivre les actions entreprises dans le cadre :

- de la politique bâimentaire du SDIS ;
- de la modernisation et la rationalisation du parc des véhicules d'incendie et de secours.

S'agissant de la politique bâimentaire du SDIS 06, les opérations de construction et de restructuration sont menées en cohérence avec le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) et traduisent une volonté d'intégration systématique des problématiques de développement durable.

Les centres d'incendie et de secours constituent l'outil quotidien des sapeurs-pompiers. Ils doivent garantir à l'ensemble des agents des conditions de travail optimales et permettre d'optimiser la réponse opérationnelle par une consolidation du maillage territorial.

Dans le cadre du programme immobilier 2022-2026, 10,28 M€ sont ainsi consacrés, en 2026, à la continuité des projets de réhabilitation ou de construction. Pour mémoire, pas moins de 12 casernes sont concernées cette année par cet ambitieux programme :

- les constructions des CIS de Saint-Martin-Vésubie, Saint-Sauveur-sur-Tinée, Pégomas, Guillaumes et Biot;

- les restructurations des CIS Castagniers, Vence, Carros, Isola et Cannes Pastour ;
- la réalisation de l'antenne de premiers secours de Roquebrune-Cap-Martin et le renforcement sismique du CIS Nice Magnan.

Quant aux opérations de gros entretien et de mises aux normes, l'accent sera notamment mis sur les plans pluriannuels d'équipements suivants (3,60 M€) :

- le plan de sécurisation des sites du SDIS 06, conduit dans le cadre d'un groupe de travail en partenariat avec les partenaires sociaux, pour environ 0,26 M€ ;
- le plan de prévention des risques liés aux émanations des fumées toxiques prévoyant la mise en œuvre de structures adaptées dont les priorités d'affectation seront fixées en lien avec la sous-direction territoriale (SDT), pour près de 0,16 M€ ;
- des travaux d'amélioration dans des centres de première intervention (CPI) notamment à Lucéram, Roquebillière, Saint-vallier-de-Thiey, Villars-sur-var et Saint-martin-du-var ;
- des travaux de remise en état dans des CIS notamment à Antibes, Cagnes-sur-Mer, Cannes-la-Bocca, Nice Magnan, Nice Fodéré, Nice Hancy, Nice Bon-voyage, Saint-laurent du var, Grasse et Menton ;
- des travaux de mise à niveau des installations de climatisation, de ventilation et de chauffage pour 0,89 M€ ;
- des travaux de maîtrise énergétique (mise en place de panneaux photovoltaïques, d'éclairages de type LED et d'un suivi amélioré de la consommation en eau) pour 0,12 M€ ;

Constituants majeurs du programme d'équipement de l'établissement, les matériels opérationnels et de support constituent un maillon essentiel dans la réalisation des missions quotidiennes. Ils sont estimés pour 2026 à 9,75 M€, dont 4,59 M€ prévus pour le matériel roulant d'incendie et de secours.

Les autorisations de programme (AP) du plan pluriannuel 2022/2026 d'acquisition de matériels roulants portent essentiellement sur le renouvellement des véhicules d'incendie et de secours les plus sollicités. Il est à noter la nécessaire et permanente adaptation des commandes aux cadences des chaînes de production des constructeurs, elles-mêmes impactées par l'approvisionnement irrégulier en matières premières et en composants et par la disparition progressive des motorisations thermiques sur certains modèles.

Le détail prévisionnel 2026 est réparti comme suit :

Véhicules	Quantités	Observations
VSAV <i>(véhicule de secours et d'assistance aux victimes)</i>	8	Poursuite du plan d'équipement
VLM <i>(Véhicule de liaison médical)</i>	1	Poursuite du plan d'équipement
VLI <i>(Véhicule de liaison infirmier)</i>	1	Poursuite du plan d'équipement
VL électrique <i>(Véhicule de liaison)</i>	1	Poursuite du plan d'équipement
FPTL <i>(Fourgon pompe tonne léger)</i>	4	Poursuite du plan d'équipement
VSRM <i>(Véhicule de secours routier moyen)</i>	1	Poursuite du plan d'équipement
VTU 2 Type Kangoo <i>(Véhicule tout usage)</i>	10	Poursuite du plan d'équipement
VL <i>(Véhicule léger)</i>	2	Poursuite du plan d'équipement
CCRM <i>(Camion citerne rural moyen)</i>	2	Poursuite du plan d'équipement
CCGC <i>(Camion Citerne Grande Capacité)</i>	1	Poursuite du plan d'équipement
VLIS <i>(Véhicule Léger d'Intervention et de Secours)</i>	1	Modernisation du parc
CCFM <i>(Camion-citerne feux moyen)</i>	2	Poursuite du plan d'équipement et Fonds d'investissement des SDIS (Région Sud PACA)

Les dépenses d'équipement sont détaillées dans le rapport du programme d'équipement qui vous a été soumis par ailleurs.

Parmi les dépenses d'investissement, s'ajoutent au programme d'équipement :

- les dépenses obligatoires constituées notamment par les reprises des amortissements des subventions (1,63 M€), le remboursement du capital des emprunts (1,58 M€) et la résorption des avances versées (0,1 M€) ;
- la neutralisation des amortissements (2,36 M€) ;
- Une subvention pour le futur dispositif de communication d'envergure nationale RRF-Réseau Radio du Futur (0,50 M€).

Un montant de 0,12 M€ est par ailleurs prévu au titre du paiement des avances versées sur les commandes d'immobilisations incorporelles ou corporelles dans le cadre de l'application du code des marchés publics et de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Le document budgétaire, présenté ci-après, en annexe, fait apparaître les inscriptions en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Je vous propose d'approver le présent budget primitif 2026 du budget principal d'un montant total de 204 225 000 € soit 174 273 000 € en section de fonctionnement et 29 952 000 € en section d'investissement selon le niveau de vote suivant :

- niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- niveau du chapitre pour la section d'investissement.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- d'approver le présent budget primitif 2026 du budget principal d'un montant total de 204 225 000 € soit 174 273 000 € en section de fonctionnement et 29 952 000 € en section d'investissement selon le niveau de vote suivant :

- niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- niveau du chapitre pour la section d'investissement.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles Ange GINÉSY*

***FICHE SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES  
BUDGET PRINCIPAL***

Références :

- article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;
- décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;
- article R. 1424-32-1 et D. 3312-12 du code général des collectivités territoriales.

L'article D. 3312-12 du code général des collectivités territoriales, applicable aux services départementaux d'incendie et de secours, énonce les informations qui doivent figurer dans le rapport d'orientation budgétaire, objet de la présente annexe. L'élaboration des orientations budgétaires pour 2026 a été conduite en tenant compte des éléments impactant le coût du service, notamment :

- la nécessité de maintenir une réponse opérationnelle de qualité, adaptée aux risques du département ;
- la volonté de pérenniser le renouvellement constant des matériels d'incendie et de secours ;
- la continuité du programme de constructions et de réhabilitations des casernes de sapeurs-pompiers dans le département ;
- la décision fortement impactante du gouvernement d'augmenter les cotisations patronales CNRACL (+3 M€ en 2026) ;
- les travaux de remise à niveau des installations de climatisation, ventilation, chauffage (CVC) ;
- la poursuite de l'effort de maîtrise des charges à caractère général.

**Evolution de l'activité opérationnelle (tous types d'interventions) mensuelle et cumulée**

		janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
2024	mensuelle	8 168	7 549	7 643	8 070	8 440	9 124	10 530	10 841	9 126	9 117	8 451	8 968
	cumulée	8 168	15 717	23 360	31 430	39 870	48 994	59 524	70 365	79 491	88 608	97 059	106 027
2025	mensuelle	8 848	7 423	8 340	8 416	9 370	10 466	10 988	10 246	9 144	8 651	4 221	
	cumulée	8 848	16 271	24 611	33 027	42 397	52 863	63 851	74 097	83 241	91 892	96 113	

**Evolution mensuelle et cumulée du Nb de départs 'agents'**

		janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
2024	SPV	13 725	13 446	14 242	14 792	15 792	17 403	21 629	23 070	16 872	17 262	15 416	17 458
	SPP	16 204	14 327	13 799	15 054	15 431	16 638	17 670	17 152	17 043	16 805	15 996	15 813
	Tot mensuel	<b>29 929</b>	<b>27 773</b>	<b>28 041</b>	<b>29 846</b>	<b>31 223</b>	<b>34 041</b>	<b>39 299</b>	<b>40 222</b>	<b>33 915</b>	<b>34 067</b>	<b>31 412</b>	<b>33 271</b>
	Cumulé SPV	13 725	27 171	41 413	56 205	71 997	89 400	111 029	134 099	150 971	168 233	183 649	201 107
	Cumulé SPP	16 204	30 531	44 330	59 384	74 815	91 453	109 123	126 275	143 318	160 123	176 119	191 932
	Cumulé SPV+SPP	<b>29 929</b>	<b>57 702</b>	<b>85 743</b>	<b>115 589</b>	<b>146 812</b>	<b>180 853</b>	<b>220 152</b>	<b>260 374</b>	<b>294 289</b>	<b>328 356</b>	<b>359 768</b>	<b>393 039</b>
2025	SPV	15 354	14 176	15 320	16 000	17 592	19 929	23 432	23 291	16 662	16 336	8 159	
	SPP	17 446	13 252	16 450	15 786	16 943	19 022	18 995	16 563	17 479	15 859	7 570	
	Tot mensuel	<b>32 800</b>	<b>27 428</b>	<b>31 770</b>	<b>31 786</b>	<b>34 535</b>	<b>38 951</b>	<b>42 427</b>	<b>39 854</b>	<b>34 141</b>	<b>32 195</b>	<b>15 729</b>	
	Cumulé SPV	15 354	29 530	44 850	60 850	78 442	98 371	121 803	145 094	161 756	178 092	186 251	
	Cumulé SPP	17 446	30 698	47 148	62 934	79 877	98 899	117 894	134 457	151 936	167 795	175 365	
	Cumulé SPV+SPP	<b>32 800</b>	<b>60 228</b>	<b>91 998</b>	<b>123 784</b>	<b>158 319</b>	<b>197 270</b>	<b>239 697</b>	<b>279 551</b>	<b>313 692</b>	<b>345 887</b>	<b>361 616</b>	

**1. Comparaison ressources et charges Budget 2025 / BP 2026**

FONCTIONNEMENT		BUDGET 2025 - DM1 Délibération n° 25-17 du 05/11/2025	BP 2026
<b>Dépenses</b>		<b>175,48</b>	<b>174,27</b>
<b>Réelles</b>		<b>158,20</b>	<b>157,19</b>
011 Charges à caractère général		26,58	25,50
012 Charges de personnel		128,59	128,32
65 Autres charges		2,47	2,75
66 Charges financières		0,49	0,55
67 Charges exceptionnelles		0,00	0,00
68 Provisions		0,07	0,07
<b>Ordre</b>		<b>17,28</b>	<b>17,08</b>
042 Opérations d'ordre		17,28	17,08
Dotation aux amortissements		17,03	17,00
Opérations des sorties de biens		0,25	0,08
<b>Recettes</b>		<b>175,48</b>	<b>174,27</b>
<b>Réelles</b>		<b>168,86</b>	<b>170,25</b>
74 Contributions et participations		160,06	161,95
Contributions des communes		71,49	72,08
Contribution du département		88,56	89,87
Recettes propres		8,80	8,30
<b>Ordre</b>		<b>4,01</b>	<b>4,02</b>
042 Opérations d'ordre		4,01	4,02
Opération des sorties de biens		0,05	0,03
Neutralisation des amortissements		2,54	2,36
Quote-part des subventions d'investissement		1,42	1,63
Excédent		2,61	0,00

INVESTISSEMENT	BUDGET 2025 - DM1 Délibération n° 25-17 du 05/11/2025	BP 2026
<b>Dépenses</b>	<b>36,05</b>	<b>29,95</b>
<b>Réelles</b>	<b>31,94</b>	<b>25,83</b>
20 - 21 - 23 Programme équipement	29,48 <sup>1</sup>	23,63 <sup>2</sup>
16 Emprunt	1,47	1,58
27 Autres immobilisations financières	0,01	0,01
238 Avances forfaitaires	0,10	0,12
204 Subventions d'équipement versées	0,88	0,50
<b>Ordre</b>	<b>4,11</b>	<b>4,12</b>
040 Opérations d'ordre	4,01	4,02
Opérations des sorties de biens	0,05	0,03
Neutralisation des amortissements	2,54	2,36
Quote-part des subventions d'investissement	1,42	1,63
041 Opération patrimoniale	0,10	0,10
D001 Solde d'exécution	0,00	0,00
<b>Recettes</b>	<b>36,05</b>	<b>29,95</b>
<b>Réelles</b>	<b>6,51</b>	<b>12,77</b>
23 Résorption avance forfaitaire	0,00	0,00
10 Dotation (FC TVA)	2,09	2,20
10 Dons et legs en capital	0,00	0,00
13 Subvention d'investissement	4,34	3,50
024 Produits de cessions d'immobilisations	0,07	0,07
16 Emprunts	0,00	7,00
<b>Ordre</b>	<b>17,38</b>	<b>17,18</b>
040 Opérations d'ordre	17,28	17,08
Amortissement	17,03	17,00
Opérations des sorties de biens	0,25	0,08
041 Opération patrimoniale	0,10	0,10
R001 Solde d'exécution	10,16	0,00
1068 Excédent de fonctionnement	2,00	0,00

<sup>1</sup> dont 7,28 M€ au titre de la politique batimentaire

<sup>2</sup> dont 10,28 M€ au titre de la politique batimentaire

## 2. Montant des budgets consolidés votés et prévus

BUDGET PRINCIPAL	Compte Administratif 2024 Budget principal en € Délib 25-1 du 22/05/2025		BUDGET 2025 Budget principal en € Délib n° 25-17 du 05/11/2025 - DMI		BP 2026 Budget principal en €	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	168 243 851	172 856 400	175 479 501	175 479 501	174 273 000	174 273 000
Section d'investissement	23 001 171	33 159 865	36 047 191	36 047 191	29 952 000	29 952 000
TOTAL CUMULE	191 245 022	206 016 265	211 526 692	211 526 692	204 225 000	204 225 000

BUDGET ANNEXE	Compte Administratif 2024 Budget annexe en € Délib 25-2 du 22/05/2025		BUDGET 2025 Budget principal en € Délib n° 25-18 du 05/11/2025 - DMI		BP 2026 Budget principal en €	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	896 444	979 032	1 071 318	1 071 318	968 730	968 730
Section d'investissement	85 997	170 088	130 521	130 521	41 000	41 000
TOTAL CUMULE	982 441	1 149 120	1 201 839	1 201 839	1 009 730	1 009 730

CONSOLIDATION BUDGET PRINCIPAL et ANNEXE	Compte Administratif 2024		BUDGET 2025 après vote DMI en €		BP 2026 en €	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	169 140 295	173 835 432	176 550 819	176 550 819	175 241 730	175 241 730
Section d'investissement	23 087 168	33 329 953	36 177 712	36 177 712	29 993 000	29 993 000
TOTAL CUMULE	192 227 463	207 165 385	212 728 531	212 728 531	205 234 730	205 234 730

### **3. Crédits d'investissement pluriannuels**

Pour les opérations d'investissement importantes ayant un caractère pluriannuel, le SDIS 06 a mis en place des « autorisations de programme et crédits de paiement » (AP/CP). Ces autorisations lui permettent d'engager une opération dans son intégralité, en inscrivant uniquement au budget les dépenses susceptibles d'être réglées dans l'année d'exécution.

Deux domaines sont concernés par des AP/CP :

- les opérations de construction et de restructuration des centres d'incendie et de secours.
- le plan pluriannuel 2022-2026 d'acquisition de matériels roulants et engins de secours.

Les tableaux ci-dessous présentent une synthèse des autorisations et crédits de paiement ouverts :

<b>AP/AE CONSTRUCTIONS</b>	<b>AP</b>	<b>CP Antérieurs</b>	<b>CP 2026</b>	<b>Reste à financer</b>
<i>CIS Saint Martin Vesubie</i>	<b>5 300 000,00</b>	<b>1 448 240,40</b>	<b>1 178 892,76</b>	<b>2 672 866,84</b>
<i>CIS Cannes Pastour</i>	<b>8 500 000,00</b>	<b>1 495 640,50</b>	<b>3 068 301,47</b>	<b>3 936 058,03</b>
<i>CIS Castagniers</i>	<b>4 800 000,00</b>	<b>1 061 539,58</b>	<b>1 194 591,10</b>	<b>2 543 869,32</b>
<i>CIS Isola</i>	<b>2 400 000,00</b>	<b>265 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 135 000,00</b>
<i>CIS Pegomas</i>	<b>5 400 000,00</b>	<b>1 077 690,00</b>	<b>2 216 524,88</b>	<b>2 105 785,12</b>
<i>CIS Saint Sauveur / Tinée</i>	<b>4 000 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>25 464,92</b>	<b>3 874 535,08</b>
<i>CIS Guillaumes</i>	<b>4 000 000,00</b>	<b>57 356,00</b>	<b>954 919,04</b>	<b>2 987 724,96</b>
<i>CIS Vence</i>	<b>5 300 000,00</b>	<b>575 430,08</b>	<b>216 800,29</b>	<b>4 507 769,63</b>
<i>CIS Carros</i>	<b>4 800 000,00</b>	<b>290 000,00</b>	<b>190 000,00</b>	<b>4 320 000,00</b>
<i>Renforcement sismique CIS Nice-Magnan</i>	<b>3 500 000,00</b>	<b>170 005,20</b>	<b>50 000,00</b>	<b>3 279 994,80</b>
<i>Antenne de secours Roquebrune-Cap-Martin</i>	<b>3 200 000,00</b>	<b>1 852 581,60</b>	<b>1 188 016,20</b>	<b>159 402,20</b>
<i>CIS Biot</i>	<b>4 000 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 950 000,00</b>
<b>Total AP/AE</b>	<b>55 200 000,00</b>	<b>8 443 483,36</b>	<b>10 283 510,66</b>	<b>36 473 005,98</b>

AP ACQUISITION MATERIELS ROULANT		AP	CP 2022		CP 2023		CP 2024		CP 2025		CP 2026	
Qté	Objet		Qté	Montant								
51	VSAV	5 400 718,07	0	0,00	23	2 253 948,30	7	748 381,76	13	1 444 388,01	8	954 000,00
2	VSAV 4x4	215 883,92	2	215 883,92	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
1	VSAV Petit gabarit électrique	103 345,82	0	0,00	0	0,00	1	103 345,82	0	0,00	0	0,00
2	FPT	586 408,04	0	0,00	2	586 408,04	0	0,00	0	0,00	0	0,00
11	FPTL	3 021 778,36	2	489 137,71	0	0,00	2	523 076,38	3	859 564,27	4	1 150 000,00
12	CCFM	3 526 794,53	4	1 128 042,00	6	1 788 545,98	0	0,00	1	302 206,55	1	308 000,00
3	VTU 1	107 778,65	0	0,00	0	0,00	0	0,00	3	107 778,65	0	0,00
45	VTU 2	1 281 415,07	0	0,00	0	0,00	25	745 898,80	10	263 776,27	10	271 740,00
23	VLIT Equipement	36 547,22	0	0,00	0	0,00	20	27 552,00	5	8 995,22	0	0,00
4	VTP	174 022,06	0	0,00	1	29 105,54	0	0,00	3	144 916,52	0	0,00
12	VLIT	542 100,00	10	366 300,00	0	0,00	0	0,00	2	175 800,00	0	0,00
3	VSRM Châssis	448 667,45	0	0,00	1	77 521,97	1	90 488,72	0	656,76	1	280 000,00
2	VSRM équipement	345 600,00	0	0,00	1	172 800,00	0	0,00	1	172 800,00		
8	CCRL (SR ou OD)	1 887 447,00	6	1 360 042,50	2	527 404,50	0	0,00	0	0,00	0	0,00
5	CCRM	1 402 958,51	0	0,00	2	549 356,15	1	273 602,36	0	0,00	2	580 000,00
1	BEA HR	319 763,38	0	0,00	1	319 763,38	0	0,00	0	0,00	0	0,00
11	Porte Berce	1 324 936,00	2	208 680,00	6	640 096,00	1	212 400,00	2	263 760,00	0	0,00
1	Camion Logistique	83 102,00	0	0,00	0	0,00	1	83 102,00	0	0,00	0	0,00
6	VLM	240 313,89	0	0,00	1	38 907,92	2	77 426,88	2	80 979,09	1	43 000,00
1	VLM HR SSSM	39 960,00	1	39 960,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
1	VLM HR SSSM EQUIPEMENT	35 400,00	0	0,00	1	35 400,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
4	VLI	171 229,86	0	0,00	0	0,00	2	87 740,32	1	40 489,54	1	43 000,00
2	EPA	1 496 380,82	0	0,00	1	695 507,96	0	0,00	1	800 872,86	0	0,00
19	VL	404 767,75	0	0,00	8	151 750,68	0	0,00	9	200 159,07	2	32 858,00
6	VL électrique	223 158,45	0	0,00	0	0,00	4	149 254,60	1	35 570,85	1	38 333,00
9	VLRH DUSTER	223 289,72	0	0,00	2	46 269,40	7	177 020,32	0	0,00	0	0,00
1	Camion UMM	100 662,33	0	0,00	0	0,00	1	100 662,33	0	0,00	0	0,00
4	VRAD	251 380,43	0	0,00	0	0,00	0	0,00	4	251 380,43	0	0,00
2	BATEAU POMPE	1 487 914,20	0	0,00	0	0,00	1	743 837,98	1	744 076,22	0	0,00
1	BRS	87 837,71	0	0,00	1	87 837,71	0	0,00	0	0,00	0	0,00
1	CCFS PACTE CAPACITAIRE	528 996,52	0	0,00	0	0,00	0	0,00	1	528 996,52	0	0,00
1	VL Type Powerbank fonds vert	36 746,16	0	0,00	0	0,00	1	36 746,16	0	0,00	0	0,00
4	CCFM Fonds investissement région sud	980 000,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	3	735 000,00	1	245 000,00
1	VTU 1 Electrique	71 756,66	0	0,00	0	0,00	0	0,00	1	71 756,66	0	0,00
1	Scooter 125	5 760,00	0	0,00	0	0,00	1	5 760,00	0	0,00	0	0,00
2	CCGC	686 491,27	0	0,00	0	0,00	0	0,00	1	336 491,27	1	350 000,00
2	VLIS	534 029,44	0	0,00	0	0,00	0	0,00	1	259 029,44	1	275 000,00
267	Total AP/AE	28 415 341,29	27	3 808 046,13	59	8 000 623,53	78	4 186 296,43	69	7 829 444,20	34	4 590 931,00

#### 4. Caractéristiques de l'endettement du SDIS 06

Caractéristiques de l'endettement du SDIS 06 AU 31/12/2025

NATURE	ORGANISME PRÊTEUR	MONTANT NOMINAL	DUREE (EN ANNEES)	NATURE DU TAUX	TAUX NOMINAL	DATE D'EMISSION	DATE DE FIN DE CONTRAT	CAPITAL RESTANT DÜ AU 31/12/2025	ANNUITÉS 2026	
									REBOURSEMENT DU CAPITAL	CHARGES D'INTERETS
Construction Caserne St Jean Cap ferrat MON21419EUR/0219549/0003894	DEXIA crédit local	914 513,00	24 ans et 1 mois	FIXE	4,94%	15/10/2003	01/12/2027	115 100,62	56 163,10	5 685,97
Construction différents CIS MIN255320EUR/0270304	DEXIA crédit local	2 000 000,00	30	FIXE	4,95%	30/06/2008	01/08/2037	1 100 249,18	69 323,94	54 462,33
Construction différents CIS 2010.063/A101011W	Caisse d'Epargne	2 000 000,00	20	FIXE	3,34%	05/01/2012	25/01/2032	625 000,00	100 000,00	19 622,50
Construction différents CIS 2012.025/A10120105	Caisse d'Epargne	4 000 000,00	25	FIXE	5,87%	25/04/2012	25/04/2037	2 556 407,03	160 008,62	148 612,06
Achat SIOP 2012.063/A1012250	Caisse d'Epargne	2 000 000,00	15	FIXE	5,69%	25/05/2012	25/05/2027	200 000,18	133 333,32	8 645,64
Construction différents CIS MON502150EUR	La Banque postale	2 900 000,00	20	FIXE	2,40%	05/02/2015	01/03/2035	1 341 250,00	145 000,00	30 885,00
Construction différents CIS MON506772EUR	La Banque postale	1 800 000,00	20	FIXE	2,12%	25/01/2016	01/02/2036	922 500,00	90 000,00	18 841,50
Construction différents CIS MON530109EUR	La Banque postale	5 000 000,00	25	FIXE	1,12%	03/02/2020	01/03/2045	3 850 000,00	200 000,00	42 280,00
Construction différents CIS MIN534619EUR/0536112/001	La Banque postale	6 000 000,00	25	FIXE	0,95%	06/09/2021	01/11/2045	5 000 000,00	250 000,00	47 255,90
Construction différents CIS 2021-2890	Société Générale	7 000 000,00	25	FIXE	0,94%	30/06/2022	30/06/2047	6 160 000,00	280 000,00	58 708,22
TOTAL								21 870 507,01	1 483 828,98	434 999,12
								TOTAL DE L'ANNUITE 2026	1 918 828,10	

### Simulation de l'emprunt 2026

NATURE	ORGANISME PRÉTEUR	MONTANT NOMINAL	DUREE (EN ANNEES)	NATURE DU TAUX	TAUX NOMINAL ESTIME	DATE D'EMISSION	DATE DE FIN DE CONTRAT	ANNUITÉ 2026	
								REMBOURSEMENT DU CAPITAL	CHARGES D'INTERETS
Simulation emprunt 2026 (Consolidation progressive courant 2026)	NC	7 000 000,00	30	FIXE	3,80%	01/07/2026	2056	97 222,20	96 516,88
<b>TOTAL DE L'ANNUITÉ 2026</b>								<b>193 739,08</b>	

### Evolution de l'endettement du SDIS 06 de 2025 à 2026

		ANNUITÉ 2025			ANNUITÉ 2026		
		Capital	Charges d'intérêts	Capital restant dû au 31/12/2025	Capital	Charges d'intérêts	Capital restant dû au 31/12/2026
Total emprunts contractés jusqu'en 2025		1 468 736,44	473 828,26	21 870 507,01	1 483 828,98	434 999,12	20 386 678,03
Simulation emprunt 2026 (Consolidation progressive courant 2026)					97 222,20	96 516,88	6 902 777,80
<b>TOTAL ANNUITES</b>		<b>1 468 736,44</b>	<b>473 828,26</b>	<b>21 870 507,01</b>	<b>1 581 051,18</b>	<b>531 516,00</b>	<b>27 289 455,83</b>
		<b>1 942 564,70</b>			<b>2 112 567,18</b>		

## 5. Niveau d'épargne brute et niveau d'épargne nette

### NIVEAU D'EPARGNE BRUT ET NIVEAU EPARGNE NETTE

BUDGET 2025 - DM 1 (en millions d'€)		
Dépenses réelles de Fonctionnement		158,20
Recettes réelles de Fonctionnement		168,86
<b>Epargne Brut</b>		10,66
Remboursement du Capital		1,47
<b>EPARGNE NETTE</b>		<b>9,19</b>
		5,81%

### NIVEAU D'EPARGNE BRUT ET NIVEAU EPARGNE NETTE

PREVISION 2026 (en millions d'€)		
Dépenses réelles de Fonctionnement		157,19
Recettes réelles de Fonctionnement		170,25
<b>Epargne Brut</b>		13,06
Remboursement du Capital		1,58
<b>EPARGNE NETTE</b>		<b>11,48</b>
		7,30%

## **6. Niveau d'endettement du SDIS 06**

### **NIVEAU D'ENDETTEMENT DU SDIS**

<b>BUDGET 2025 - DM1 (en millions d'€)</b>	
Encours au 1er Janvier 2025	23,34
Emprunt contracté/réalisé en 2025	0,00
Désendettement 2025	1,47

## 8. Principaux ratios

### PRINCIPAUX RATIOS

<b>BUDGET 2025 - DM1 (en millions d'€)</b>	
Dépenses réelles de Fonctionnement (DRF)	158,20
Recettes réelles de Fonctionnement (RRF)	168,86
<b>Charge de la dette (encours /RRF)</b>	13,82%
<b>Rigidité des charges de personnel (Chapitre 012/RRF)</b>	76,15%
<b>Rigidité des charges structurelles (Chapitre 012, intêrets, contributions obligatoires/ RRF)</b>	76,43%
Population légale totale des Alpes Maritimes : 1 114 579 (INSEE 01/01/2025) (en millions d'habitants)	1,1146
<b>Coût du service rendu par habitant (DRF/pop)</b>	141,94
Dépenses d'équipement par habitant (Chapitres 20, 21 et 23 / pop)	26,45

### PRINCIPAUX RATIOS

<b>PREVISION 2026 (en millions d'€)</b>	
Dépenses réelles de Fonctionnement (DRF)	157,19
Recettes réelles de Fonctionnement (RRF)	170,25
<b>Charge de la dette (encours /RRF)</b>	12,85%
<b>Rigidité des charges de personnel (Chapitre 012/RRF)</b>	75,37%
<b>Rigidité des charges structurelles (Chapitre 012, intêrets, contributions obligatoires/ RRF)</b>	75,68%
Population légale totale des Alpes Maritimes : 1 114 579 (INSEE 01/01/2025) (en millions d'habitants)	1,1146
<b>Coût du service rendu par habitant (DRF/pop)</b>	141,03
Dépenses d'équipement par habitant (Chapitres 20, 21 et 23 / pop)	21,65

## 9. Effectifs du SDIS 06 et charges du personnel

### 9.1. La structure des effectifs

Effectifs rémunérés au 1<sup>er</sup> novembre 2025

	PATS	SPP	TOTAL
<b>A</b>	40	107	<b>147</b>
<b>B</b>	92	150	<b>242</b>
<b>C</b>	197	970	<b>1167</b>
<b>TOTAL</b>	<b>329</b>	<b>1227</b>	<b>1556</b>

## **9.2. Informations relatives aux dépenses de personnel**

	MONTANTS BRUTS VERSES DU 01/01/2024 AU 31/12/2024	MONTANTS BRUTS VERSES DU 01/01/2025 AU 31/10/2025
TRAITEMENTS INDICIAIRES	42 785 629,24 €	35 363 953,67 €
REGIME INDEMNITAIRE	31 855 719,19 €	24 997 202,99 €
NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE	733 145,25 €	606 590,99 €
HEURES SUPPLEMENTAIRES REMUNEREEES	53 938,71 €	40 118,37 €
AVANTAGE EN NATURE	5 307,12 €	4 469,08 €

### **Le temps de travail**

Le temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels en sections opérationnelles adopté par le conseil d'administration prévoit deux possibilités de régime de travail :

- en garde de 24 heures
- en garde de 12 heures.

Certains agents peuvent effectuer un régime dit "mixte", composé de gardes et de jours de service sur certaines fonctions et pour des activités définies.

Quelques agents ont émis le souhait d'évoluer du régime de garde de 24 h vers le régime de garde de 12 h et inversement. Il ne s'agit toutefois que d'un ajustement à la marge qui sera étudié au cas par cas afin de tenir compte de situations familiales qui rendent nécessaires ces changements.

Les sapeurs-pompiers professionnels non officiers affectés au CSP CODIS ont un régime de travail en gardes de 12 heures.

Enfin les officiers de sapeurs-pompiers professionnels ont un régime de travail dit "mixte", composé de jours de service et d'astreintes relative à la chaîne de commandement.

S'agissant des PATS, leur temps de travail annuel demeure fixé à 1607 h. Depuis le 01/01/2024, la semaine de travail peut se décliner en 4 jours, 4.5 jours, 5 jours ou la quinzaine de 9 jours.

## 10. Fiche Financière du trésor public sur les données du dernier CA connu

Fiche n°1 : Les ratios de niveau

	en milliers d'euros	en € par habitant	en € par habitant pour la catégorie
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Total des produits de fonctionnement = A</b>	169 206	153	95
Produits de fonctionnement CAF	165 209	150	91
dont Prestations de services et ventes de produits	4 287	4	2
Dotations et participations	159 864	145	88
dont contributions et participations de l'Etat	158	0	0
dont contributions et participations des régions	0	0	0
dont contributions et participations des départements	88 300	80	48
dont contributions et participations des communes	52 139	47	9
dont contributions et participations des groupements de collectivités	19 141	17	30
<b>Total des charges de fonctionnement = B</b>	167 026	151	94
Charges de fonctionnement CAF	150 797	137	85
dont Charges de personnel (montant net)	123 228	112	70
Achats et charges externes (montant net)	24 697	22	13
Subventions et contingents	2 139	2	1
dont contributions obligatoires et participations	1 007	1	0
Subventions	242	0	0
Charges financières	505	0	1
Résultat comptable = A - B = R	2 180	2	0
<b>Capacité d'autofinancement brute = CAF</b>	14 412	13	6
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Total des Ressources d'investissement budgétaires = C</b>	23 018	21	20
dont : FCTVA	2 381	2	2
Subventions d'investissement reçues	4 413	4	4
Produits des cessions d'immobilisations	230	0	0
Emprunts souscrits	0	0	3
<b>Total des emplois d'investissement budgétaires = D</b>	23 001	21	20
dont : Dépenses d'équipement directes	15 829	14	13
Subventions d'équipements versées	1 954	2	0
Remboursement en capital des emprunts	1 454	1	2
<b>Besoin de financement de la section d'investissement = D - C</b>	-17	0	0
dont : solde des opérations pour compte de tiers	0	0	0
Résultat d'ensemble	2 197	2	0
<b>DETTE</b>			
dont encours des dettes bancaires et assimilées	23 339	21	24
dont encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441,21	23 339	21	24
Annuité des dettes bancaires et assimilées (1)	1 959	2	3

Fiche n°2 : Les ratios de structure

	en milliers d'euros	en € par habitant	en € par habitant pour la catégorie
<b>COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT</b>			
Excédent Brut de fonctionnement = EBF	14 918	14	7
Résultat Comptable = A - B = R	2 180	2	0
Produits de fonctionnement CAF	165 209	150	91
Charges de fonctionnement CAF	150 797	137	85
Capacité d'autofinancement = CAF	14 412	13	6
CAF nette des remboursements de dettes bancaires et assimilées	12 958	12	4

	ratio du SDIS	ratio de la strate d'appartenance
<b>POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT REELS</b>		
dont Prestations des services et ventes de produits	2,60 %	2,70 %
Dotations et participations	96,76 %	96,65 %
<b>POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT REELLES</b>		
dont Charges de personnel (montant net)	81,72 %	82,83 %
Achats et charges externes (montant net)	16,38 %	15,17 %
Subventions et contingents	1,42 %	1,18 %
dont contributions obligatoires et participations	0,67 %	0,23 %
Subventions	0,16 %	0,40 %
Charges financières	0,33 %	0,64 %
<b>POURCENTAGE DANS LES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
FCTVA	10,34 %	8,37 %
Subventions d'investissement reçues	19,17 %	19,09 %
Produits des cessions d'immobilisations	1,00 %	0,94 %
Emprunts souscrits	0,00 %	14,67 %
<b>POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses d'équipement directes	68,82 %	65,90 %
Subventions d'équipements versées	8,49 %	1,31 %
Remboursement en capital des emprunts	6,32 %	10,75 %
<b>AUTRES RATIOS</b>		
CAF/Produits de fonctionnement CAF	8,72 %	6,97 %
Encours des dettes bancaires et assimilées/CAF	1,62	3,82
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 44121/CAF	1,62	3,81
Annuités des dettes bancaires et assimilées/EBF	13,13 %	38,94 %

**ETABLISSEMENT PUBLIC : SDIS DES ALPES-MARITIMES (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 28060062200024

POSTE COMPTABLE : PAYEUR DEPARTEMENTAL

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

BUDGET : SDIS BP (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement générées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement générées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	43
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	44
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	48
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	50
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	51
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	52
B3.1 - Etat des provisions constituées	54
B3.2 - Etalement des provisions	56
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	57
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	58
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	59
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	60
B9 - Etat du personnel	61
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	67
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	68
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	69
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	70
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	71
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	73

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A
Informations statistiques		Valeurs
Population totale		1 114 579
Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		
Informations financières – ratios		Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population		141,03
2 Recettes réelles de fonctionnement / population		152,75
3 Dépenses d'équipement brut / population		21,65
4 Encours de dette / population (2) (3)		25,90
5 DGF / population		
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)		81,63%
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)		93%
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement		14,17%
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)		16,96%
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)		7,67%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuient sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

## SDIS DES ALPES-MARITIMES - SDIS BP - BP - 2026

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>				<b>I</b>
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)				C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3)	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	A3 0,00

RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	0,00	III + IV	0,00 B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00 B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00 B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses &gt; recettes, et + si recettes &gt; dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses &gt; recettes, et + si recettes &gt; dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>		<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018 RSA		0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13 Subventions d'investissement (3)		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21 Immobilisations corporelles (3)		0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26 Participations et créances rattachées		0,00
27 Autres immobilisations financières (3)		0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011 Charges à caractère général (4)		0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014 Atténuations de produits		0,00
016 APA		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI		0,00
65 Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66 Charges financières		0,00
67 Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>		<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du comité administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## SDIS DES ALPES-MARITIMES - SDIS BP - BP - 2026

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>			<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>			<b>A</b>
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	
<b>VOTE</b>	<b>Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)</b>	<b>29 952 000,00</b>	<b>29 952 000,00</b>
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)</b>	<b>(si solde négatif)</b>	<b>(si solde positif)</b>
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	=	=	=
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>29 952 000,00</b>	<b>29 952 000,00</b>
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	
<b>VOTE</b>	<b>Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget</b>	<b>174 273 000,00</b>	<b>174 273 000,00</b>
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>002 Résultat de fonctionnement reporté (1)</b>	<b>(si déficit)</b>	<b>(si excédent)</b>
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	=	=	=
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>174 273 000,00</b>	<b>174 273 000,00</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>204 225 000,00</b>	<b>204 225 000,00</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRESENTATION DES AP VOTEES		II B1
--	--	----------

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D MAT 2024/1	MATERIELS ROULANTS ET NAUTIQUES	21	871 128,26
	<b>TOTAL</b>		<b>871 128,26</b>
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>871 128,26</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRESENTATION DES AE VOTEES</b>		<b>II</b>
		<b>B2</b>
<b>AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)</b>		<b>Montant</b>
Numéro	Libellé	Chapitre(s)
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
« AE de dépenses imprévues » (2)		022
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT					C1

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	2 240 825,35	0,00	1 613 300,00	1 613 300,00	1 613 300,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	879 818,42	0,00	496 000,00	496 000,00	496 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	19 967 793,68	0,00	11 735 301,00	11 735 301,00	11 735 301,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	7 380 797,34	0,00	10 401 323,91	10 401 323,91	10 401 323,91
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>30 469 234,79</b>	<b>0,00</b>	<b>24 245 924,91</b>	<b>24 245 924,91</b>	<b>24 245 924,91</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 468 736,44	0,00	1 581 051,18	1 581 051,18	1 581 051,18
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	100,00	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 468 836,44</b>	<b>0,00</b>	<b>1 586 551,18</b>	<b>1 586 551,18</b>	<b>1 586 551,18</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>31 938 071,23</b>	<b>0,00</b>	<b>25 832 476,09</b>	<b>25 832 476,09</b>	<b>25 832 476,09</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	4 005 560,00		4 019 523,91	4 019 523,91	4 019 523,91
041	Opérations patrimoniales (7)	103 560,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>4 109 120,00</b>		<b>4 119 523,91</b>	<b>4 119 523,91</b>	<b>4 119 523,91</b>

<b>TOTAL</b>	36 047 191,23	0,00	29 952 000,00	29 952 000,00	29 952 000,00
			+		
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE		0,00

=

	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>29 952 000,00</b>
--	---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	4 341 432,55	0,00	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	7 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 341 432,55</b>	<b>0,00</b>	<b>10 500 000,00</b>	<b>10 500 000,00</b>	<b>10 500 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 093 505,00	0,00	2 200 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	72 000,00	0,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>4 165 505,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 272 000,00</b>	<b>2 272 000,00</b>	<b>2 272 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>8 506 937,55</b>	<b>0,00</b>	<b>12 772 000,00</b>	<b>12 772 000,00</b>	<b>12 772 000,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	17 278 000,00		17 080 000,00	17 080 000,00	17 080 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	103 560,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>17 381 560,00</b>		<b>17 180 000,00</b>	<b>17 180 000,00</b>	<b>17 180 000,00</b>

TOTAL	25 888 497,55	0,00	29 952 000,00	29 952 000,00	29 952 000,00
+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANCIPIE					0,00
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					29 952 000,00

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

13 060 476,09

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>					<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	26 667 592,00	0,00	25 500 000,00	25 500 000,00	25 500 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	128 584 264,11	0,00	128 319 200,00	128 319 200,00	128 319 200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 387 416,00	0,00	2 746 914,00	2 746 914,00	2 746 914,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>157 639 272,11</b>	<b>0,00</b>	<b>156 566 114,00</b>	<b>156 566 114,00</b>	<b>156 566 114,00</b>
66	Charges financières	489 616,43	0,00	553 886,00	553 886,00	553 886,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	71 612,00		72 000,00	72 000,00	72 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>158 201 500,54</b>	<b>0,00</b>	<b>157 193 000,00</b>	<b>157 193 000,00</b>	<b>157 193 000,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	17 278 000,00		17 080 000,00	17 080 000,00	17 080 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>17 278 000,00</b>		<b>17 080 000,00</b>	<b>17 080 000,00</b>	<b>17 080 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>175 479 500,54</b>	<b>0,00</b>	<b>174 273 000,00</b>	<b>174 273 000,00</b>	<b>174 273 000,00</b>
--------------	-----------------------	-------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>174 273 000,00</b>
--	-----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	1 065 100,00	0,00	1 100 050,00	1 100 050,00	1 100 050,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 069 740,16	0,00	6 102 756,77	6 102 756,77	6 102 756,77
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	815 324,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
74	Dotations et participations (3)	160 552 315,59	0,00	162 195 459,32	162 195 459,32	162 195 459,32
75	Autres produits de gestion courante (3)	155 112,00	0,00	166 110,00	166 110,00	166 110,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>168 657 591,75</b>	<b>0,00</b>	<b>170 064 376,09</b>	<b>170 064 376,09</b>	<b>170 064 376,09</b>
76	Produits financiers	2 500,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
77	Produits spécifiques (3)	201 300,00	0,00	175 100,00	175 100,00	175 100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>168 861 391,75</b>	<b>0,00</b>	<b>170 253 476,09</b>	<b>170 253 476,09</b>	<b>170 253 476,09</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	4 005 560,00		4 019 523,91	4 019 523,91	4 019 523,91
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>4 005 560,00</b>		<b>4 019 523,91</b>	<b>4 019 523,91</b>	<b>4 019 523,91</b>

<b>TOTAL</b>	172 866 951,75	0,00	174 273 000,00	174 273 000,00	174 273 000,00
+					
		R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE		0,00	
=					
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>					<b>174 273 000,00</b>

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>13 060 476,09</b>
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>		<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	1 634 325,98	1 634 325,98
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 581 051,18	0,00	1 581 051,18
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	1 613 300,00	0,00	1 613 300,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	496 000,00	0,00	496 000,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	11 735 301,00	0,00	11 735 301,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	10 401 323,91	100 000,00	10 501 323,91
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	5 500,00	0,00	5 500,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		2 355 197,93	2 355 197,93
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>25 832 476,09</b>	<b>4 119 523,91</b>	<b>29 952 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>29 952 000,00</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
011 Charges à caractère général (9)	25 500 000,00		25 500 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	128 319 200,00		128 319 200,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	2 746 914,00	0,00	2 746 914,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	553 886,00	0,00	553 886,00
67 Charges spécifiques (9)	1 000,00	80 000,00	81 000,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	72 000,00	17 000 000,00	17 072 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>	<b>157 193 000,00</b>	<b>17 080 000,00</b>	<b>174 273 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>174 273 000,00</b>

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>			<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>			<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 200 000,00	0,00	2 200 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	7 000 000,00	0,00	7 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	30 000,00	30 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	100 000,00	100 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		17 000 000,00	17 000 000,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	72 000,00		72 000,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>12 772 000,00</b>	<b>17 180 000,00</b>	<b>29 952 000,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>29 952 000,00</b>
---	----------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013	Atténuations de charges (8)	1 100 050,00		1 100 050,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 102 756,77		6 102 756,77
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	500 000,00		500 000,00
74	Dotations et participations (8)	162 195 459,32		162 195 459,32
75	Autres produits de gestion courante (8)	166 110,00	0,00	166 110,00
76	Produits financiers	14 000,00	0,00	14 000,00
77	Produits spécifiques (8)	175 100,00	4 019 523,91	4 194 623,91
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
	<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>170 253 476,09</b>	<b>4 019 523,91</b>	<b>174 273 000,00</b>
			+	
	R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE		0,00	
			=	
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>174 273 000,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									III A
DEPENSES									
Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	36 047 191,23	0,00	871 128,26	29 952 000,00	29 952 000,00	14 874 441,66	15 077 558,34	29 952 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 240 825,35	0,00	0,00	1 613 300,00	1 613 300,00	0,00	1 613 300,00	1 613 300,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	879 818,42	0,00	0,00	496 000,00	496 000,00	0,00	496 000,00	496 000,00
21	Immobilisations corporelles	19 967 793,68	0,00	871 128,26	11 735 301,00	11 735 301,00	4 590 931,00	7 144 370,00	11 735 301,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	7 380 797,34	0,00	0,00	10 401 323,91	10 401 323,91	10 283 510,66	117 813,25	10 401 323,91
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>30 469 234,79</b>	<b>0,00</b>	<b>871 128,26</b>	<b>24 245 924,91</b>	<b>24 245 924,91</b>	<b>14 874 441,66</b>	<b>9 371 483,25</b>	<b>24 245 924,91</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 468 736,44	0,00		1 581 051,18	1 581 051,18		1 581 051,18	1 581 051,18
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	100,00	0,00	0,00	5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 468 836,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 586 551,18</b>	<b>1 586 551,18</b>	<b>0,00</b>	<b>1 586 551,18</b>	<b>1 586 551,18</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>31 938 071,23</b>	<b>0,00</b>	<b>871 128,26</b>	<b>25 832 476,09</b>	<b>25 832 476,09</b>	<b>14 874 441,66</b>	<b>10 958 034,43</b>	<b>25 832 476,09</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	4 005 560,00			4 019 523,91	4 019 523,91		4 019 523,91	4 019 523,91
041	Opérations patrimoniales (7)	103 560,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>4 109 120,00</b>			<b>4 119 523,91</b>	<b>4 119 523,91</b>		<b>4 119 523,91</b>	<b>4 119 523,91</b>

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses générées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses générées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III A
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
RECETTES			I	II	III	
	<b>TOTAL</b>	<b>23 888 497,55</b>	<b>0,00</b>	<b>29 952 000,00</b>	<b>29 952 000,00</b>	<b>29 952 000,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 341 432,55	0,00	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	7 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 341 432,55</b>	<b>0,00</b>	<b>10 500 000,00</b>	<b>10 500 000,00</b>	<b>10 500 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 093 505,00	0,00	2 200 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	72 000,00	0,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 165 505,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 272 000,00</b>	<b>2 272 000,00</b>	<b>2 272 000,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>6 506 937,55</b>	<b>0,00</b>	<b>12 772 000,00</b>	<b>12 772 000,00</b>	<b>12 772 000,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	17 278 000,00		17 080 000,00	17 080 000,00	17 080 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	103 560,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>17 381 560,00</b>		<b>17 180 000,00</b>	<b>17 180 000,00</b>	<b>17 180 000,00</b>

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
--	------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
--------------------------------	------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
				Total des recettes d'investissement cumulées	29 952 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE							III A1
--	--	--	--	--	--	--	-----------

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>36 047 191,23</b>	<b>0,00</b>	<b>871 128,26</b>	<b>29 952 000,00</b>	<b>29 952 000,00</b>	<b>14 874 441,66</b>	<b>15 077 558,34</b>	<b>29 952 000,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 240 825,35	0,00	0,00	1 613 300,00	1 613 300,00	0,00	1 613 300,00	1 613 300,00
2031	Frais d'études	412 317,90	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
2051	Concessions, droits similaires	1 828 507,45	0,00		1 543 300,00	1 543 300,00	0,00	1 543 300,00	1 543 300,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	879 818,42	0,00	0,00	496 000,00	496 000,00	0,00	496 000,00	496 000,00
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	306 900,00	0,00		496 000,00	496 000,00	0,00	496 000,00	496 000,00
204142	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	572 918,42	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	19 967 793,68	0,00	871 128,26	11 735 301,00	11 735 301,00	4 590 931,00	7 144 370,00	11 735 301,00
21351	Bâtiments publics	3 018 426,06	0,00		1 403 900,00	1 403 900,00	0,00	1 403 900,00	1 403 900,00
21535	Réseaux de transmission	84 734,00	0,00		90 500,00	90 500,00	0,00	90 500,00	90 500,00
21536	Réseaux d'alerte	291 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
21538	Autres réseaux	466 824,20	0,00		542 000,00	542 000,00	0,00	542 000,00	542 000,00
21561	Matériel roulant	7 698 924,06	0,00		4 365 300,00	4 365 300,00	4 228 000,00	137 300,00	4 365 300,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	1 903 776,14	0,00		1 481 747,00	1 481 747,00	0,00	1 481 747,00	1 481 747,00
21578	Autre matériel technique	676 842,54	0,00		50 800,00	50 800,00	0,00	50 800,00	50 800,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 359 420,96	0,00		342 854,00	342 854,00	0,00	342 854,00	342 854,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	3 170 133,71	0,00		2 103 000,00	2 103 000,00	0,00	2 103 000,00	2 103 000,00
21828	Autres matériels de transport	677 821,67	0,00		385 031,00	385 031,00	362 931,00	22 100,00	385 031,00
21838	Autre matériel informatique	288 967,00	0,00		185 490,00	185 490,00	0,00	185 490,00	185 490,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	197 674,34	0,00		150 913,00	150 913,00	0,00	150 913,00	150 913,00
2188	Autres immobilisations corporelles	133 249,00	0,00		133 766,00	133 766,00	0,00	133 766,00	133 766,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	7 380 797,34	0,00	0,00	10 401 323,91	10 401 323,91	10 283 510,66	117 813,25	10 401 323,91
2313	Constructions	3 852 877,52	0,00		5 563 817,80	5 563 817,80	5 563 817,80	0,00	5 563 817,80
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	3 427 919,82	0,00		4 719 692,86	4 719 692,86	4 719 692,86	0,00	4 719 692,86
238	Avances commandes immo corporelles	100 000,00	0,00		117 813,25	117 813,25	0,00	117 813,25	117 813,25
Total des opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>30 469 234,79</b>	<b>0,00</b>	<b>871 128,26</b>	<b>24 245 924,91</b>	<b>24 245 924,91</b>	<b>14 874 441,66</b>	<b>9 371 483,25</b>	<b>24 245 924,91</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 468 736,44	0,00		1 581 051,18	1 581 051,18		1 581 051,18	1 581 051,18
1641	Emprunts en euros	1 468 736,44	0,00		1 581 051,18	1 581 051,18		1 581 051,18	1 581 051,18
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	100,00	0,00	0,00	5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
275	Dépôts et cautionnements versés	100,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 468 836,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 586 551,18</b>	<b>1 586 551,18</b>	<b>0,00</b>	<b>1 586 551,18</b>	<b>1 586 551,18</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>31 938 071,23</b>	<b>0,00</b>	<b>871 128,26</b>	<b>25 832 476,09</b>	<b>25 832 476,09</b>	<b>14 874 441,66</b>	<b>10 958 034,43</b>	<b>25 832 476,09</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	4 005 560,00			4 019 523,91	4 019 523,91		4 019 523,91	4 019 523,91
	Reprise sur autofinancement antérieur	4 005 560,00			4 019 523,91	4 019 523,91		4 019 523,91	4 019 523,91
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	5 097,64			23 470,16	23 470,16		23 470,16	23 470,16
13912	Subv. transf. Régions	5 109,10			5 103,33	5 103,33		5 103,33	5 103,33

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  <b>I</b>	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  <b>II</b>	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  <b>III = I + II</b>
13913	<i>Subv. transf. Départements</i>	1 403 931,90			1 602 921,13	1 602 921,13		1 602 921,13	1 602 921,13
13918	<i>Autres subventions d'équipement transf.</i>	2 831,36			2 831,36	2 831,36		2 831,36	2 831,36
192	<i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	46 200,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
198	<i>Neutralisation des amortissements</i>	2 542 390,00			2 355 197,93	2 355 197,93		2 355 197,93	2 355 197,93
	<i>Charges transférées (7)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>	103 560,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
204421	<i>Sub nat privé - Biens mob, mat, études</i>	3 560,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	<i>Constructions</i>	100 000,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>4 109 120,00</b>			<b>4 119 523,91</b>	<b>4 119 523,91</b>		<b>4 119 523,91</b>	<b>4 119 523,91</b>

(1) Détailier les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>							<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>							<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
	<b>TOTAL</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE					III A3	
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>23 888 497,55</b>	<b>0,00</b>	<b>29 952 000,00</b>	<b>29 952 000,00</b>	<b>29 952 000,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 341 432,55	0,00	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	263 832,55	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	277 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
13148	Subv. transf. Autres communes	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	7 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	7 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 341 432,55</b>	<b>0,00</b>	<b>10 500 000,00</b>	<b>10 500 000,00</b>	<b>10 500 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 093 505,00	0,00	2 200 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
10222	FCTVA	2 093 505,00	0,00	2 200 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	72 000,00	0,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 165 505,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 272 000,00</b>	<b>2 272 000,00</b>	<b>2 272 000,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>6 506 937,55</b>	<b>0,00</b>	<b>12 772 000,00</b>	<b>12 772 000,00</b>	<b>12 772 000,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	17 278 000,00		17 080 000,00	17 080 000,00	17 080 000,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
			I		II	III = I + II
192	<i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	174 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
21561	Matériel roulant	74 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
29031	Frais d'études	1 945,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
2804113	<i>Subv. Etat : Projet infrastructure</i>	95 000,00		206 000,00	206 000,00	206 000,00
28041412	<i>Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations</i>	21 860,00		21 300,00	21 300,00	21 300,00
2804421	<i>Sub nat privé - Biens mob, mat, études</i>	858,00		2 300,00	2 300,00	2 300,00
2905	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	1 483 620,00		1 641 549,00	1 641 549,00	1 641 549,00
281311	Bâtiments administratifs	37 030,00		35 430,00	35 430,00	35 430,00
281315	Centres d'incendie et de secours	2 540 265,00		2 480 000,00	2 480 000,00	2 480 000,00
281351	Bâtiments publics	757 935,00		835 000,00	835 000,00	835 000,00
281535	Réseaux de transmission	572 010,00		535 000,00	535 000,00	535 000,00
281536	Réseaux d'alerte	279 650,00		178 000,00	178 000,00	178 000,00
281538	Autres réseaux	304 160,00		287 000,00	287 000,00	287 000,00
281561	Matériel roulant	4 086 000,00		4 100 000,00	4 100 000,00	4 100 000,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 295 567,00		1 295 000,00	1 295 000,00	1 295 000,00
281578	Autre matériel technique	73 965,00		93 000,00	93 000,00	93 000,00
28158	Autres inst.,matériel,util. techniques	272 505,00		312 000,00	312 000,00	312 000,00
2817311	Bâtiments administratifs (m. à dispo)	14,00		14,00	14,00	14,00
2817315	Centres d'incendie et de secours	1 242 000,00		1 188 407,00	1 188 407,00	1 188 407,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	2 471 655,00		2 375 000,00	2 375 000,00	2 375 000,00
281828	Autres matériels de transport	437 315,00		430 000,00	430 000,00	430 000,00
281838	Autre matériel informatique	570 546,00		520 000,00	520 000,00	520 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	345 300,00		318 000,00	318 000,00	318 000,00
28188	Autres immo. corporelles	140 800,00		145 000,00	145 000,00	145 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	103 560,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	3 560,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>17 381 560,00</b>		<b>17 180 000,00</b>	<b>17 180 000,00</b>	<b>17 180 000,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre ( $RI\ 040 = DF\ 042$ ).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre ( $DI\ 041 = RI\ 041$ ).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								III	
								B	
DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>175 479 500,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>174 273 000,00</b>	<b>174 273 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>174 273 000,00</b>	<b>174 273 000,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	26 667 592,00	0,00	0,00	25 500 000,00	25 500 000,00	0,00	25 500 000,00	25 500 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	128 584 264,11	0,00		128 319 200,00	128 319 200,00		128 319 200,00	128 319 200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 387 416,00	0,00	0,00	2 746 914,00	2 746 914,00	0,00	2 746 914,00	2 746 914,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>157 639 272,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>156 566 114,00</b>	<b>156 566 114,00</b>	<b>0,00</b>	<b>156 566 114,00</b>	<b>156 566 114,00</b>
66	Charges financières	489 616,43	0,00		553 886,00	553 886,00		553 886,00	553 886,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	71 612,00			72 000,00	72 000,00		72 000,00	72 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>562 228,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>626 886,00</b>	<b>626 886,00</b>		<b>626 886,00</b>	<b>626 886,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>158 201 500,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>157 193 000,00</b>	<b>157 193 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>157 193 000,00</b>	<b>157 193 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	17 278 000,00			17 080 000,00	17 080 000,00		17 080 000,00	17 080 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>17 278 000,00</b>			<b>17 080 000,00</b>	<b>17 080 000,00</b>		<b>17 080 000,00</b>	<b>17 080 000,00</b>

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information, dépenses générées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses générées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									174 273 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE						B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>172 866 951,75</b>	<b>0,00</b>	<b>174 273 000,00</b>	<b>174 273 000,00</b>	<b>174 273 000,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	1 065 100,00	0,00	1 100 050,00	1 100 050,00	1 100 050,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 069 740,16	0,00	6 102 756,77	6 102 756,77	6 102 756,77
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	815 324,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
74	Dotations et participations (2)	160 552 315,59	0,00	162 195 459,32	162 195 459,32	162 195 459,32
75	Autres produits de gestion courante (2)	155 112,00	0,00	166 110,00	166 110,00	166 110,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>168 657 591,75</b>	<b>0,00</b>	<b>170 064 376,09</b>	<b>170 064 376,09</b>	<b>170 064 376,09</b>
76	Produits financiers	2 500,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
77	Produits spécifiques (2)	201 300,00	0,00	175 100,00	175 100,00	175 100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>203 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>189 100,00</b>	<b>189 100,00</b>	<b>189 100,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>168 861 391,75</b>	<b>0,00</b>	<b>170 253 476,09</b>	<b>170 253 476,09</b>	<b>170 253 476,09</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	4 005 560,00		4 019 523,91	4 019 523,91	4 019 523,91
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>4 005 560,00</b>		<b>4 019 523,91</b>	<b>4 019 523,91</b>	<b>4 019 523,91</b>

	R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	---------------------------------------	------

	Total des recettes de fonctionnement cumulées	174 273 000,00
--	---	----------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.  
(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.  
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).  
(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).  
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
(7) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								III B1	
Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits générés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits générés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>175 479 500,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>174 273 000,00</b>	<b>174 273 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>174 273 000,00</b>	<b>174 273 000,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	26 667 592,00	0,00	0,00	25 500 000,00	25 500 000,00	0,00	25 500 000,00	25 500 000,00
60611	Eau et assainissement	231 308,53	0,00		230 000,00	230 000,00	0,00	230 000,00	230 000,00
60612	Energie - Electricité	2 575 124,00	0,00		2 258 000,00	2 258 000,00	0,00	2 258 000,00	2 258 000,00
60621	Combustibles	12 500,00	0,00		12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00
60622	Carburants	1 598 620,00	0,00		1 669 700,00	1 669 700,00	0,00	1 669 700,00	1 669 700,00
60623	Alimentation	66 940,00	0,00		68 380,00	68 380,00	0,00	68 380,00	68 380,00
60628	Autres fournitures non stockées	394 997,94	0,00		342 850,00	342 850,00	0,00	342 850,00	342 850,00
60631	Fournitures d'entretien	160 925,00	0,00		177 255,00	177 255,00	0,00	177 255,00	177 255,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 736 879,62	0,00		2 385 808,34	2 385 808,34	0,00	2 385 808,34	2 385 808,34
60636	Habillement et vêtements de travail	1 186 281,00	0,00		958 500,00	958 500,00	0,00	958 500,00	958 500,00
6064	Fournitures administratives	60 330,00	0,00		70 500,00	70 500,00	0,00	70 500,00	70 500,00
60661	Médicaments	164 000,00	0,00		140 500,00	140 500,00	0,00	140 500,00	140 500,00
60662	Vaccins et sérums	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	430 855,00	0,00		453 600,00	453 600,00	0,00	453 600,00	453 600,00
6068	Autres matières et fournitures	100 000,00	0,00		80 500,00	80 500,00	0,00	80 500,00	80 500,00
611	Contrats de prestations de services	3 693 608,90	0,00		3 477 579,21	3 477 579,21	0,00	3 477 579,21	3 477 579,21
6132	Locations immobilières	1 104 735,00	0,00		1 174 596,10	1 174 596,10	0,00	1 174 596,10	1 174 596,10
61351	Matériel roulant	10 908,30	0,00		5 050,00	5 050,00	0,00	5 050,00	5 050,00
61358	Autres	516 956,70	0,00		518 682,00	518 682,00	0,00	518 682,00	518 682,00
614	Charges locatives et de copropriété	196 130,00	0,00		181 500,00	181 500,00	0,00	181 500,00	181 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	896 005,00	0,00		401 500,00	401 500,00	0,00	401 500,00	401 500,00
615232	Entretien, réparations réseaux	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	717 132,00	0,00		521 800,00	521 800,00	0,00	521 800,00	521 800,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	231 798,00	0,00		226 975,90	226 975,90	0,00	226 975,90	226 975,90
6156	Maintenance	2 291 029,34	0,00		2 780 444,00	2 780 444,00	0,00	2 780 444,00	2 780 444,00
6161	Multirisques	67 220,00	0,00		85 000,00	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	10 000,00	0,00		90 300,00	90 300,00	0,00	90 300,00	90 300,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
							I	II	
6168	Autres primes d'assurance	3 887 737,60	0,00		3 913 900,00	3 913 900,00	0,00	3 913 900,00	3 913 900,00
617	Etudes et recherches	60 719,40	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6182	Documentation générale et technique	55 470,00	0,00		55 470,00	55 470,00	0,00	55 470,00	55 470,00
6184	Versements à des organismes de formation	632 558,00	0,00		723 617,00	723 617,00	0,00	723 617,00	723 617,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	4 134,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
6188	Autres frais divers	20 730,00	0,00		11 494,00	11 494,00	0,00	11 494,00	11 494,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 122,00	0,00		2 120,00	2 120,00	0,00	2 120,00	2 120,00
62268	Autres honoraires, conseils	81 322,00	0,00		68 828,00	68 828,00	0,00	68 828,00	68 828,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	30 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6228	Divers	128 952,47	0,00		106 500,00	106 500,00	0,00	106 500,00	106 500,00
6231	Annonces et insertions	34 800,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	48 860,00	0,00		52 500,00	52 500,00	0,00	52 500,00	52 500,00
6234	Réceptions	10 670,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
6236	Catalogues et imprimés	23 000,00	0,00		23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
6238	Divers	900,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6241	Transports de biens	18 600,00	0,00		17 678,00	17 678,00	0,00	17 678,00	17 678,00
6247	Transports collectifs	17 205,10	0,00		11 202,45	11 202,45	0,00	11 202,45	11 202,45
6251	Voyages, déplacements et missions	493 548,00	0,00		450 700,00	450 700,00	0,00	450 700,00	450 700,00
6255	Frais de déménagement	2 440,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	45 488,10	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6262	Frais de télécommunications	831 401,00	0,00		718 000,00	718 000,00	0,00	718 000,00	718 000,00
627	Services bancaires et assimilés	18 600,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	529 600,00	0,00		558 080,00	558 080,00	0,00	558 080,00	558 080,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
6358	Autres droits	3 625,95	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
63713	Redevances perf. syst. assainn. coll.	2 141,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	209 683,05	0,00		266 790,00	266 790,00	0,00	266 790,00	266 790,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	128 584 264,11	0,00		128 319 200,00	128 319 200,00		128 319 200,00	128 319 200,00
6218	Autre personnel extérieur	93 989,00	0,00		23 977,00	23 977,00		23 977,00	23 977,00
6331	Versement mobilité	856 821,00	0,00		857 279,00	857 279,00		857 279,00	857 279,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	780 177,00	0,00		752 311,00	752 311,00		752 311,00	752 311,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
64111	Rémunération principale titulaires	42 301 977,00	0,00		42 247 530,00	42 247 530,00		42 247 530,00	42 247 530,00
64112	SFT, indemnité de résidence	899 257,00	0,00		921 229,00	921 229,00		921 229,00	921 229,00
64113	NBI	800 308,00	0,00		877 178,00	877 178,00		877 178,00	877 178,00
64118	Autres indemnités	31 762 959,00	0,00		32 257 090,00	32 257 090,00		32 257 090,00	32 257 090,00
64131	Rémunerations	937 914,00	0,00		802 066,00	802 066,00		802 066,00	802 066,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	20 116 940,11	0,00		19 660 200,00	19 660 200,00		19 660 200,00	19 660 200,00
6417	Rémunerations des apprentis	80 727,00	0,00		98 909,00	98 909,00		98 909,00	98 909,00
6451	Cotisations à l'I.R.S.S.A.F.	7 054 252,00	0,00		7 112 033,00	7 112 033,00		7 112 033,00	7 112 033,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	18 432 667,00	0,00		18 711 903,00	18 711 903,00		18 711 903,00	18 711 903,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	37 273,00	0,00		31 800,00	31 800,00		31 800,00	31 800,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	82 651,00	0,00		83 598,00	83 598,00		83 598,00	83 598,00
646	Allocation de vétérance	650 000,00	0,00		650 000,00	650 000,00		650 000,00	650 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	176 406,00	0,00		112 097,00	112 097,00		112 097,00	112 097,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	247 100,00	0,00		231 000,00	231 000,00		231 000,00	231 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	2 326 846,00	0,00		2 425 200,00	2 425 200,00		2 425 200,00	2 425 200,00
6488	Autres	946 000,00	0,00		463 800,00	463 800,00		463 800,00	463 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	2 387 416,00	0,00	0,00	2 746 914,00	2 746 914,00	0,00	2 746 914,00	2 746 914,00
65311	Indemnités de fonction	43 839,00	0,00		43 552,00	43 552,00	0,00	43 552,00	43 552,00
65312	Frais de mission et de déplacement	800,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6541	Créances admises en non-valeur	9 200,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6542	Créances éteintes	650,00	0,00		650,00	650,00	0,00	650,00	650,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 087 734,00	0,00		1 474 000,00	1 474 000,00	0,00	1 474 000,00	1 474 000,00
6568	Autres participations	154 533,00	0,00		155 000,00	155 000,00	0,00	155 000,00	155 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	241 500,00	0,00		242 500,00	242 500,00	0,00	242 500,00	242 500,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	815 000,00	0,00		800 000,00	800 000,00	0,00	800 000,00	800 000,00
6585	Intérêts moratoires	2 483,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65888	Autres	31 677,00	0,00		18 612,00	18 612,00	0,00	18 612,00	18 612,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits générés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits générés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>157 639 272,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>156 566 114,00</b>	<b>156 566 114,00</b>	<b>0,00</b>	<b>156 566 114,00</b>	<b>156 566 114,00</b>
66	Charges financières	489 616,43	0,00		553 886,00	553 886,00		553 886,00	553 886,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	473 828,26	0,00		530 803,00	530 803,00		530 803,00	530 803,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	14 788,17	0,00		22 083,00	22 083,00		22 083,00	22 083,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	71 612,00			72 000,00	72 000,00		72 000,00	72 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	71 612,00			72 000,00	72 000,00		72 000,00	72 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	<b>Total des charges financières et spécifiques</b>	<b>562 228,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>626 886,00</b>	<b>626 886,00</b>	<b>0,00</b>	<b>626 886,00</b>	<b>626 886,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>158 201 500,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>157 193 000,00</b>	<b>157 193 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>157 193 000,00</b>	<b>157 193 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	17 278 000,00			17 080 000,00	17 080 000,00		17 080 000,00	17 080 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédées	74 000,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
6761	Définitions sur réalisations (positives)	174 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	17 030 000,00			17 000 000,00	17 000 000,00		17 000 000,00	17 000 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>17 278 000,00</b>			<b>17 080 000,00</b>	<b>17 080 000,00</b>		<b>17 080 000,00</b>	<b>17 080 000,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	150 874,66
Montant des ICNE de l'exercice N-1	128 791,66

= Différence ICNE N – ICNE N-1	22 083,00
--------------------------------	-----------

- (1) Détaillez les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 56112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE					III B2
---	--	--	--	--	-----------

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>172 866 951,75</b>	<b>0,00</b>	<b>174 273 000,00</b>	<b>174 273 000,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	1 065 100,00	0,00	1 100 050,00	1 100 050,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	165 050,00	0,00	90 050,00	90 050,00
6459	Remb. charges sécu sociale et prévoyance	900 050,00	0,00	1 010 000,00	1 010 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 069 740,16	0,00	6 102 756,77	6 102 756,77
70685	Inter. soumis. factur.(art L1424-42 CGCT)	1 474 380,41	0,00	1 617 617,77	1 617 617,77
706888	Autres	3 656 187,75	0,00	3 705 100,00	3 705 100,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	610 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	329 172,00	0,00	330 039,00	330 039,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	815 324,00	0,00	500 000,00	500 000,00
731428	TICPE - Autres	815 324,00	0,00	500 000,00	500 000,00
74	Dotations et participations (3)	160 552 315,59	0,00	162 195 459,32	162 195 459,32
744	FCTVA	63 780,00	0,00	60 000,00	60 000,00
74718	Autres participations Etat	368 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
7473	Participation départements	88 564 900,00	0,00	89 870 000,00	89 870 000,00
74748	Participation autres communes	52 295 826,95	0,00	52 727 267,51	52 727 267,51
74758	Participation autres groupements	19 197 958,64	0,00	19 356 341,81	19 356 341,81
74888	Autres	61 850,00	0,00	61 850,00	61 850,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	155 112,00	0,00	166 110,00	166 110,00
755	Débits et pénalités perçus	45 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	100,00	0,00	100,00	100,00
75888	Autres	110 012,00	0,00	124 010,00	124 010,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>168 657 591,75</b>	<b>0,00</b>	<b>170 064 376,09</b>	<b>170 064 376,09</b>
76	Produits financiers	2 500,00	0,00	14 000,00	14 000,00
765	Escomptes obtenus	2 500,00	0,00	14 000,00	14 000,00
77	Produits spécifiques (3)	201 300,00	0,00	175 100,00	175 100,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	201 200,00	0,00	175 000,00	175 000,00	175 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>168 861 391,75</b>	<b>0,00</b>	<b>170 253 476,09</b>	<b>170 253 476,09</b>	<b>170 253 476,09</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	4 005 560,00		4 019 523,91	4 019 523,91	4 019 523,91
7761	Définitions sur réalisations (négatives)	46 200,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
77681	Neutralisation des amortissements	2 542 390,00		2 355 197,93	2 355 197,93	2 355 197,93
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	1 416 970,00		1 634 325,98	1 634 325,98	1 634 325,98
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>4 005 560,00</b>		<b>4 019 523,91</b>	<b>4 019 523,91</b>	<b>4 019 523,91</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détails les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b> <b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>						<b>IV</b>
						<b>B1.1</b>

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
2025900063L00001 00604592275-43647895043	17/12/2024 17/12/2024	10 000 000,00 8 000 000,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		18 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES											IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE											B1.2

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé OIN	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					40 614 513,00									
1641 Emprunts en euros (total)					40 614 513,00									
2010.063/A101011W	CAISSE D'EPARGNE	05/01/2010	05/01/2012	25/04/2012	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3,34 %	3,340	3,380	EUR	T	C	O	A-1
2890/001	SOCIETE GENERALE	23/08/2021	30/06/2022	30/06/2023	7 000 000,00	F	Taux fixe à 0,94 %	0,940	0,950	EUR	A	C	O	A-1
A1012105	CAISSE D'EPARGNE	14/02/2012	25/04/2012	25/07/2012	4 000 000,00	F	Taux fixe à 5,87 %	5,870	6,090	EUR	T	P	O	A-1
A102250	CAISSE D'EPARGNE	19/04/2012	25/05/2012	25/08/2012	2 000 000,00	F	Taux fixe à 5,69 %	5,690	5,900	EUR	T	C	O	A-1
EMPRUNT 2026					7 000 000,00			0,000	0,000			C	N	-
MIN255320EUR	DEXIA CL	27/12/2007	30/06/2008	01/08/2008	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4,95 %	4,950	4,950	EUR	A	P	O	A-1
MIN534619EUR	BANQUE POSTALE	09/11/2020	06/09/2021	01/01/2022	6 000 000,00	F	Taux fixe à 0,95 %	0,950	0,970	EUR	T	C	O	A-1
MON214199EUR	DEXIA CL	09/10/2003	15/10/2003	01/12/2003	914 513,00	F	Taux fixe à 4,94 %	4,940	4,940	EUR	A	P	O	A-1
MON502150EUR	SFIL CAFFIL	19/12/2014	05/02/2015	01/06/2015	2 900 000,00	F	Taux fixe à 2,4 %	2,400	2,420	EUR	T	C	O	A-1
MON506772EUR	BANQUE POSTALE	28/12/2015	25/01/2016	01/05/2016	1 800 000,00	F	Taux fixe à 2,12 %	2,120	2,140	EUR	T	C	O	A-1
MON530109EUR	BANQUE POSTALE	13/12/2019	03/02/2020	01/06/2020	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1,12 %	1,120	1,130	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00								
1676 Dettes arvers locataires-acquéreurs (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					40 614 513,00								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex. Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES											IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE											B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Taux d'intérêt	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		28 870 507,01					1 581 051,18	530 803,00	0,00	99 236,05	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		28 870 507,01					1 581 051,18	530 803,00	0,00	99 236,05	
2010063/A101011W	N	0,00	A-1	625 000,00	6,07	F	Taux fixe à 3,34 %	3,380	100 000,00	19 522,50	0,00	3 166,04	
2890/001	N	0,00	A-1	6 160 000,00	21,50	F	Taux fixe à 0,94 %	0,950	280 000,00	58 708,22	0,00	28 250,14	
A1012105	N	0,00	A-1	2 556 407,03	11,32	F	Taux fixe à 5,87 %	6,090	160 008,62	148 612,06	0,00	26 179,99	
A102250	N	0,00	A-1	200 000,18	1,40	F	Taux fixe à 5,69 %	5,900	133 333,32	8 645,64	0,00	379,33	
EMPRUNT 2026	N	0,00	-	7 000 000,00	30,00			3,790	97 222,20	95 803,88	0,00	0,00	
MIN255320EUR	N	0,00	A-1	1 100 249,18	11,58	F	Taux fixe à 4,95 %	4,950	69 323,54	54 452,33	0,00	21 121,08	
MIN534619EUR	N	0,00	A-1	5 000 000,00	19,75	F	Taux fixe à 0,95 %	0,970	250 000,00	47 255,90	0,00	11 406,59	
MON214199EUR	N	0,00	A-1	115 100,62	1,92	F	Taux fixe à 4,94 %	4,940	56 163,10	5 885,97	0,00	234,54	
MON502150EUR	N	0,00	A-1	1 341 250,00	9,17	F	Taux fixe à 2,4 %	2,420	145 000,00	30 885,00	0,00	2 312,75	
MON506772EUR	N	0,00	A-1	922 500,00	10,08	F	Taux fixe à 2,12 %	2,140	90 000,00	18 841,50	0,00	2 892,48	
MON530109EUR	N	0,00	A-1	3 850 000,00	19,17	F	Taux fixe à 1,12 %	1,130	200 000,00	42 280,00	0,00	3 293,11	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										ICNE de l'exercice	
	Couverte ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années) (13)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice				
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		28 870 507,01					1 581 051,18	530 803,00	0,00	99 236,05

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES												IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX												B1.3

## B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00							0,00		0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00							0,00		0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00							0,00		0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00							0,00		0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00							0,00		0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00							0,00		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>							<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768

IV – ANNEXES						IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS						B1.4

## B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	10	0	0	0	0	
	% de l'encours	75,76	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	21 870 507,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

**B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS			B2
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis		Durée (en années)
L	Bâtiments : Agencement Bâtiments	15	18/02/1998
L	Bâtiments : Construction Bâtiments	30	18/02/1998
L	Matériels Incendie et Secours : Cellule Amovible Spécialisée	15	18/02/1998
L	Matériel informatique : Périmétriques	5	18/02/1998
L	Matériel informatique : Info- Poste de travail	5	18/02/1998
L	Matériel informatique : Info- Système centraux	5	18/02/1998
L	Matériels divers : Mat Spécifiques	20	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : CAS, CID, VLTT, VSR, VPI, CCI, CYNOPHILE	15	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : GCA, SEMI REMORQUE	17	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : MRP	20	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : Autres Véhicule /Secours	10	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : VRM	6	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : VSAB	8	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : Garantie décennale EPA	5	18/02/1998
L	Véhicules Divers : Voitures	10	18/02/1998
L	Logiciels : logiciels d'application et progiciels	8	11/06/2010
L	Logiciels : Logiciels bureautiques	3	11/06/2010
L	Projet refonte syst opérationnel-evolution réseaux radioélec comm opérationnelles (SIOP)	15	14/10/2010
L	Véhicules Feux Urbains : FPT, FPTM, FPTL, FPTLHR, FPTL/SR	17	23/06/2016
L	Véhicules Feux Urbains : EPA, EPSA, EPC	20	23/06/2016
L	Véhicules Feux de Forêts et Divers : CCLA <= 3,5 T, CCLB >=3,5 T, CCLFC, CCFM,CCFS,CCGC, CGCA	20	23/06/2016
L	Véhicules spécialisés et Interventions Diverses : VEMA (CPCE)	20	23/06/2016
L	Véhicules spécialisés et Interventions Diverses : VL , VTP	12	23/06/2016
L	Frais d'études : Non suivis de réalisation	5	06/12/2022
L	Mobilier / Matériel Bureau : Mobilier	15	17/06/2024
L	Mobilier / Matériel Bureau : Matériel de bureau	10	17/06/2024
L	Mobilier / Matériel Bureau : Photocopieurs	5	17/06/2024
L	Mobilier / Matériel Bureau : Mat. Électrique / Electronique	5	17/06/2024
L	Matériels Incendie et Secours : Matériel santé	10	17/06/2024

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
L	Matériels Incendie et Secours : Incendie et secours	10
L	Matériels divers : Mat Classiques	10
L	Matériels divers : Mat Électrique / Electronique	5
L	Matériels divers : Mat Transmissions Resx de Transmission / Autres réseaux	15
L	Subventions versées : Projet infrastructure Traitement de l'alerte - RRF	10
L	Subventions versées : Matériels et équipements de transmission du nouveau réseau	3

**IV – ANNEXES****IV****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N****B3.1****PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		72 000,00	72 000,00	0,00	72 000,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		72 000,00	72 000,00	0,00	72 000,00
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	0,00		72 000,00	72 000,00	0,00	72 000,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>72 000,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>72 000,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées $C = A + B$	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE $E = C - D$
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>0,00</b>		<b>72 000,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>72 000,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

**B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité

<b>IV – ANNEXES</b>			<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>			B7.1

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNÉS**

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES												IV	
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN												B7.3	

## ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>											<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCBB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

## CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D 0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II 0,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II 0,00</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES				B8

## SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					242 500,00
65748		Participation au budget de fonctionnement	UDSPAM	Association	177 000,00
65748		Participation au budget de fonctionnement	AMISDIS	Association	50 000,00
65748		Participation au budget de fonctionnement	ADRASEC 06	Association	3 000,00
65748		Participation au budget de fonctionnement	Pupilles Orphelins	Association	6 500,00
65748		Participation au budget de fonctionnement	Le bon samaritain "Staying Alive"	Association	6 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES				IV		
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N				B9		
B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N						
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		192,00	0,00	192,00	187,30	1,00
Adjoint administratif	C	21,00	0,00	21,00	20,80	0,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	74,00	0,00	74,00	72,40	0,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	8,00	0,00	8,00	7,80	0,00
Administrateur territorial	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00
Attaché hors classe	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00
Attaché principal	A	11,00	0,00	11,00	10,80	0,00
Directeur territorial	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00
Rédacteur	B	18,00	0,00	18,00	17,00	0,00
Rédacteur - Gestionnaire de Paie	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	19,00	0,00	19,00	18,60	0,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	32,00	0,00	32,00	30,90	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		154,00	0,00	154,00	144,60	11,00
Adjoint technique	C	12,00	0,00	12,00	12,00	0,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00
Agent de maîtrise	C	14,00	0,00	14,00	14,00	0,00
Agent de maîtrise principal	C	73,00	0,00	73,00	72,80	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Ingénieur	A	11,00	0,00	11,00	5,00	0,00	5,00
Ingénieur chargé de la construction des opérations bâtimmentaires	A	0,00	0,00	0,00	0,00	4,00	4,00
Ingénieur chargé de projet informatique	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur chargé de projet transformation numérique	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur en chef	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur en chef hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur hors classe Directeur des systèmes d'information	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur ppal Chargé des systèmes de traitement de l'alerte	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur principal	A	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Technicien	B	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Technicien principal de 1ère classe	B	16,00	0,00	16,00	15,00	0,00	15,00
Technicien principal de 1ère classe GF Numérique et système d'information	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal de 2ème classe	B	3,00	0,00	3,00	2,80	0,00	2,80
Technicien principal de 2ème classe Chargé de la construction des opérations bâtimmentaires	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal de 2ème classe Opérations nouvelles et conduite d'opérations	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Préparateur en pharmacie hospitalière hors classe	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		1 244,00	0,00	1 244,00	1 239,90	2,00	1 241,90
Adjudant	C	663,00	0,00	663,00	661,80	0,00	661,80
Cadre de santé (Commandant)	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Cadre supérieur de santé (Lieutenant-Colonel)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Capitaine	A	46,00	0,00	46,00	46,00	0,00	46,00
Caporal	C	123,00	0,00	123,00	123,00	0,00	123,00
Caporal-chef	C	53,00	0,00	53,00	53,00	0,00	53,00
Colonel	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Colonel hors classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commandant	A	24,00	0,00	24,00	24,00	0,00	24,00
Contrôleur général	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier de classe normale (capitaine)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier de classe supérieure (capitaine)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier hors classe (Capitaine)	A	6,00	0,00	6,00	5,80	0,00	5,80
Lieutenant de 1ère classe	B	54,00	0,00	54,00	54,00	0,00	54,00
Lieutenant de 2ème classe	B	82,00	0,00	82,00	82,00	0,00	82,00
Lieutenant hors classe	A	13,00	0,00	13,00	13,00	0,00	13,00
Lieutenant-colonel	A	18,00	0,00	18,00	18,00	0,00	18,00
Médecin de classe exceptionnelle (Colonel)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Médecin de classe normale stagiaire (Capitaine)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Médecin de classe normale titulaire (Commandant)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Médecin hors classe (Lieutenant-Colonel)	A	7,00	0,00	7,00	4,50	1,00	5,50
Pharmacien de classe exceptionnelle (Colonel)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Pharmacien de classe normale stagiaire (Capitaine)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pharmacien de classe normale titulaire (Commandant)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pharmacien hors classe (Lieutenant-Colonel)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sapeur	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sergent	C	147,00	0,00	147,00	146,80	0,00	146,80
Service de Santé et de Secours Médical Vétérinaire Médecin hors classe de SPP	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (I) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		1 592,00	0,00	1 592,00	1 571,80	16,00	1 587,80

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ( $0,8 \times 6 / 12$ ).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES					IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N					B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Ingénieur chargé de la construction des opérations bâtimentaires	A	TECH	565	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur chargé de la construction des opérations bâtimentaires	A	TECH	611	0,00	332-24	CDD
Ingénieur chargé de la construction des opérations bâtimentaires	A	TECH	518	0,00	332-24	CDD
Ingénieur chargé de la construction des opérations bâtimentaires	A	TECH	565	0,00	332-24	CDD
Ingénieur chargé de projet informatique	A	TECH	611	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur chargé de projet transformation numérique	A	TECH	444	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur hors classe Directeur des systèmes d'information	A	TECH	1100	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur ppal Chargé des systèmes de traitement de l'alerte	A	TECH	837	0,00	332-8-2°	CDI
Médecin hors classe (Lieutenant-Colonel)	A		1027	0,00	332-8-2°	CDD
Préparateur en pharmacie hospitalière hors classe	A	MS	750	0,00	332-8-1°	CDI
Préparateur en pharmacie hospitalière hors classe	A	MS	792	0,00	332-8-1°	CDI
Rédacteur - Gestionnaire de Paie	B	ADM	478	0,00	332-8-2°	CDD
Service de Santé et de Secours Médical Vétérinaire	A		1217	0,00	332-8-1°	CDI
Médecin hors classe de SPP						
Technicien principal de 1ère classe GF Numérique et système d'information	B	TECH	638	0,00	332-8-2°	CDI
Technicien principal de 2ème classe Chargé de la construction des opérations bâtimentaires	B	TECH	506	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 2ème classe Opérations nouvelles et conduite d'opérations	B	TECH	480	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

POL : Police

POMP : Sapeurs-pompiers

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1\* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-2\* : Agent occupant un emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-3\* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4\* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5\* : Agents contractuels territoriaux ou élaborés à leur demande (l'article L. 4, pour les emplois à temps partiel où la durée de travail est inférieure à 50 %).

332-8-6 : Emplois des communes (- 2 000 habitants) et des groupements de communes (- 15 000 habitants) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerne remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

332-12 : Agent titulaire.

343-1 : Agent titulaire de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1 : Agents supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-12 : Collaborateurs de cabinet.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES</b>	B11.2

**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE		B11.3

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Etablissement public départemental	Cantine administrative	01/01/2003	14/03/2003	28060051100263	SPA	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	3 215 377,16	3 215 377,16
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	19 272 000,00	19 272 000,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	16 056 622,84	16 056 622,84

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>		<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>	<b>3 215 377,16</b>	<b>I</b> <b>3 215 377,16</b>
	<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>	<b>1 581 051,18</b>	<b>1 581 051,18</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 581 051,18	1 581 051,18
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>	<b>1 634 325,98</b>	<b>1 634 325,98</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>1 634 325,98</i>	<i>1 634 325,98</i>

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>			<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES</b>			
<b>EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>			<b>C1.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

<b>Art. (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Vote (2)</b>
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>	<b>19 272 000,00</b>	<b>III</b>
	<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>	<b>2 200 000,00</b>	<b>2 200 000,00</b>
10222	FCTVA	2 200 000,00	2 200 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>	<b>17 072 000,00</b>	<b>17 072 000,00</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	2 000,00	2 000,00
2804113	<i>Subv. Etat : Projet infrastructure</i>	206 000,00	206 000,00
28041412	<i>Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations</i>	21 300,00	21 300,00
2804421	<i>Sub nat privé - Biens mob, mat, études</i>	2 300,00	2 300,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	1 641 549,00	1 641 549,00
281311	<i>Bâtiments administratifs</i>	35 430,00	35 430,00
281315	<i>Centres d'incendie et de secours</i>	2 480 000,00	2 480 000,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	835 000,00	835 000,00
281535	<i>Réseaux de transmission</i>	535 000,00	535 000,00
281536	<i>Réseaux d'alerte</i>	178 000,00	178 000,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	287 000,00	287 000,00
281561	<i>Matériel roulant</i>	4 100 000,00	4 100 000,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	1 295 000,00	1 295 000,00
281578	<i>Autre matériel technique</i>	93 000,00	93 000,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	312 000,00	312 000,00
2817311	<i>Bâtiments administratifs (m. à dispo)</i>	14,00	14,00
2817315	<i>Centres d'incendie et de secours</i>	1 188 407,00	1 188 407,00
281735	<i>Installations générales (m. à dispo)</i>	2 375 000,00	2 375 000,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	430 000,00	430 000,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	520 000,00	520 000,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	318 000,00	318 000,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	145 000,00	145 000,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		

<b>Art. (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Vote (2)</b>
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	72 000,00	72 000,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 20/11/2025

Présenté par Le président (1),

A Nice, le 11/12/2025

Délibéré par l'assemblée Le conseil d'administration(2), réunie en session

A Nice, le 11/12/2025

Les membres de l'assemblée délibérante Le conseil d'administration (2),(3).

Asso Bernard	
Benassayag Marie	
Bernard Yannick	
Borré Anthony	
Carlin Jean-Jacques	
Deliquaire Bernard	
Donadey Pierre	
Duquesne Céline	
Estrosi Christian	
Ginésy Charles Anges	
Khaldi-Bououghroum Fatima	
Lafitte Jean-Pierre	
Manfredi Gérard	
Sattonnet Anne	
Thaon Jean	

Certifié exécutoire par Le président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice: 22

Nombre de membres présents: 15

Nombre de suffrages exprimés: 15 (13 +2 pouvoirs)

VOTES:

Pour: 15

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de convocation le 20 novembre 2025

Présenté par le président,  
A Nice, le 11 décembre 2025

Le président,

Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session  
A Nice, le 11 décembre 2025

Les membres du conseil d'administration,

Certifié exécutoire par M. le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

**13 DEC. 2025**

A Villeneuve-Loubet, le